



Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Programme 2017

Grandes orientations stratégiques du Parc naturel

Les orientations stratégiques du parc en 2017 suivent les objectifs stratégiques et opérationnels décrits dans le plan de gestion établi en 2015 pour les dix prochaines années.

Des projets introduits lors de divers appels vont, grâce à des financements supplémentaires, permettre d'amplifier lors de ces trois prochaines années certains axes qui ont été peu abordés jusqu'à présent sur le territoire du Parc naturel.

Le premier appel à projets du programme Inter-reg VA Grande Région a eu lieu en janvier 2016 et a permis au PNVA d'être partenaire de deux projets introduits.

Le premier s'intitule **Valorisation artistique et touristique des milieux humides de la Grande Région** et a été approuvé lors du comité de sélection du 27 octobre 2016.

L'opérateur chef de file est le Parc naturel Régional de Lorraine.

Opérateurs partenaires :

- Parc naturel des Deux Ourthes
- Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier
- Parc naturel de la Vallée de l'Attert
- Parc naturel des Vosges du Nord

- Parc naturel de la Sûre
- Opérateurs méthodologiques
- ProLimno
 - Direction régionale des affaires culturelles Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
 - Rectorat de la Région académique Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

L'objectif général du projet vise à **valoriser les zones humides au travers d'actions culturelles et touristiques destinées au grand public.**

Il s'agira d'inviter le public à découvrir ces milieux, mais aussi de le sensibiliser à la nécessité de préserver l'environnement. Par ailleurs, le projet vise à répondre à la demande pour un tourisme vert et un tourisme culturel. Le projet doit permettre la mise en réseau d'acteurs et de sites afin de construire une offre thématique diversifiée et complémentaire qui renforce son rayonnement à l'échelle de la Grande Région. De plus, il vise à professionnaliser les acteurs des filières culturelles et touristiques afin de renforcer la qualité de l'offre et de favoriser les échanges autour des pratiques artistiques. Enfin, la mise en place d'outils de promotion et de communication doit inciter à la circulation des publics par-delà les frontières. Le projet vise également à satisfaire les attentes des clientèles pour lesquelles la spécificité « nature et environnement préservés » devient un atout incontestable pour les destinations

touristiques. En effet, dans ce contexte de forte préoccupation environnementale et de recentrage sur de vraies valeurs, le vacancier aspire aujourd'hui à des temps récréatifs synonymes de repos et de rupture avec les contraintes de la vie urbaine.

D'une durée de trois ans, le projet s'articulera autour de deux grands axes :

A. Une offre culturelle et artistique ouverte à tous :

- ✓ Une compagnie professionnelle proposera sur trois ans une programmation d'événements cohérente entre les différents pays. Le choix d'artistes, de spectacles, l'organisation d'ateliers artistiques participatifs feront également partie de sa mission
- ✓ Des ateliers artistiques, des ateliers de design culinaire, des cinés débats... seront proposés afin de faire participer activement les habitants au projet.
- ✓ La conception et la réalisation d'œuvres d'art pérennes
- ✓ La création d'un spectacle sur la thématique des milieux humides

B. Une offre éco touristique axée sur la protection des milieux humides (respectueuse des milieux naturels) :

- ✓ La création d'outils culturels et touris-

tiques mutualisés invitant à la compréhension et à la découverte des milieux humides : sentiers d'interprétation, œuvres d'art ou encore jeux interactifs et ludiques utilisant les nouvelles technologies contribueront aussi à la pérennité du projet.

- ✓ Des éducateurs ouverts aux élus, prestataires et acteurs touristiques et culturels, collectivités locales, favorisant le transfert d'expériences et la professionnalisation.
- ✓ Un colloque transfrontalier pour échanger notamment autour des thèmes de l'écotourisme et de la valorisation raisonnée des richesses de ces milieux auprès du grand public.

Le deuxième projet introduit s'intitule « **AGRE-TA - Ardenne Grande Région, Eco-Tourisme et Attractivité** », Développement de l'attractivité de l'Ardenne en Grande Région en mettant au cœur de la stratégie l'éco-tourisme, la mobilisation d'ambassadeurs et un marketing centré sur l'innovation, Internet et les réseaux sociaux. Il a été approuvé sous réserve de deux modifications par le comité de sélection du 27 octobre 2016.

L'opérateur chef de file est le Groupement Européen d'Intérêt Economique « Destination Ardenne ».

Opérateurs partenaires,

- La Fédération Touristique du Luxembourg belge
- La Fédération du Tourisme de la Province de Liège
- L'Office Régional du Tourisme des Ardennes Luxembourgeoises
- Ressources Naturelles Développement
- Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel
- Le Parc naturel de la Vallée de l'Attert
- Le Parc naturel des Deux Ourthes
- Le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier
- L'Institut National de la Recherche Agronomique, Laboratoire d'Economie Forestière
- L'Université de Liège Gembloux Agro-Bio Tech

Opérateurs méthodologiques

- Le Parc naturel de la Haute-Sûre
- Le Parc naturel de l'Our
- EWIV Eifel-Ardennen Marketing/ GEIE Marketing Ardenne-Eifel
- Le Comité Régional du Tourisme de Lorraine
- Tourismusagentur Ostbelgien

Le projet d'une durée de trois ans a pour finalité d'aider l'Ardenne transfrontalière à rayonner en termes de notoriété et d'image, à promouvoir ses produits et services, à retenir et attirer des personnes, des entreprises, des clients, des

touristes. En parfaite cohérence avec le portefeuille Ardenne Attractivity déposé en Interreg V WFF, le projet tend à croiser l'ensemble des dynamiques nécessaires à l'accroissement tant de l'attractivité culturelle et touristique ardennaise que des retombées socio-économiques qui y sont liées. Les actions comprennent :

- Gestion et coordination du projet
- Communication
- Diagnostic et évaluation de l'attractivité de l'Ardenne transfrontalière liée au tourisme durable et au tourisme vert
- Mise en place d'un plan de marketing mix territorial transfrontalier
- Accompagnement des professionnels du tourisme dans une démarche de développement touristique durable de part et d'autre de la frontière
- Sensibilisation des touristes à une démarche de tourisme durable de part et d'autre de la frontière
- Développement d'une offre transfrontalière autour de l'Ardenne à Cheval et amélioration de la structuration de l'offre transfrontalière autour de l'itinérance douce, à pied et à vélo
- Mobilisation transfrontalière des habitants et des entreprises touristiques autour de la marque Ardenne

- Développement d'une politique d'offres et mise en œuvre d'un plan de communication multicanale pour la destination Ardenne en tant que composante majeure de la Grande Région

Les Parcs naturels interviendront dans les actions 5, 6 et 7.

Ces deux projets nécessitent l'engagement d'un chargé de mission supplémentaire au sein de l'équipe du Parc, réparti à mi-temps sur les deux projets.

Le Parc naturel a également introduit un dossier au Fonds Maribel réservé à la CP 329.02 pour une aide financière à l'engagement d'un ouvrier à mi-temps qui pourrait assurer tous les travaux d'entretien, de gestion ou de réparation des aménagements environnementaux ainsi que la préparation des locaux et du matériel nécessaire aux actions de sensibilisation.

Suite à l'adoption du Décret wallon du 7 novembre 2007 organisant les Contrats de Rivière et de son arrêté d'application du 13 novembre 2008, les Contrats de Rivière ont dû se regrouper par sous bassin versant, ce qui a impliqué pour le Contrat de Rivière Attert de former le Contrat de Rivière Moselle avec le Contrat de Rivière de l'Our et celui de la Haute-Sûre qui sont respectivement gérés pour le versant wallon par le Parc naturel Hautes Fagnes Eifel et le Parc naturel Haute-Sûre Forêt

d'Anlier. La première étape a été de former une asbl reprenant l'ensemble des communes et partenaires sur le territoire concerné. L'assemblée générale constitutive de cette asbl Contrat de Rivière Moselle a eu lieu le 9 mars 2016. La commune d'Attert et l'asbl Parc naturel en sont membres et ont été désignés administrateurs. Une convention de partenariat a été rédigée entre cette asbl et les trois Parcs naturels concernés afin que ces derniers assurent l'animation et la gestion des projets sur le terrain. Un plan d'actions pour les années 2017, 2018 et 2019 a été rédigé selon le canevas imposé par la Région wallonne et a été approuvé par l'assemblée générale en octobre 2016.

Le PNVA est partenaire du projet déposé par le Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier (PNHSFA) dans le cadre du programme européen PwDR 2014-2020, relatif au développement d'outils touristiques en lien avec la forêt d'Anlier. Le PNHSFA est la structure porteuse du projet massif en partenariat avec les Maisons du Tourisme du Pays de la Forêt d'Anlier, du Pays d'Arlon et du Pays de Bastogne, les 9 communes membres du réseau Grande Forêt d'Anlier : Arlon, Attert, Bastogne, Fauvillers, Habay, Léglise, Martelange, Vaux-sur-Sûre et Neufchâteau, les Syndicats d'Initiative et Offices du Tourisme du territoire du massif, le Département Nature et Forêts du SPW - Cantonnements de Habay et Neufchâteau, le

Musée en Piconrue, le CRIE de la Forêt d'Anlier et le PNVA. Ce projet d'une durée de quatre ans va permettre de développer quatre catégories d'actions : Mise en réseau des opérateurs touristiques de la forêt d'Anlier, développement de nouveaux produits touristiques innovants, réalisation d'une campagne de promotion touristique et organisation et promotion d'évènements « Forêt ». En 2017, le PNVA sera principalement concerné par les deux premières actions.

Le PNVA a obtenu la reconnaissance en tant qu'association environnementale dans la catégorie locale, à partir du premier janvier 2016 et ce pour une durée de six ans. Un plan d'action triennal devait être introduit en 2016 à la Région wallonne afin d'obtenir des subsides à partir du 1^{er} janvier 2017, mais tout a été reporté d'un an. Le plan sera réalisé lorsque la Région wallonne le permettra.

Principales collaborations (communales, intercommunales, régionales, internationales, associatives...)

Au sein du territoire

Le PNVA reprenant une seule commune, il est très proche

- Des élus et employés de la commune d'Attert

DYNAMIQUE GÉNÉRALE

- Des écoles
- Des habitants
- Des mouvements associatifs. Il fait souvent appel aux associations pour l'aider dans l'organisation d'événements. Il répond également à des propositions faites par ces associations

Le Parc naturel informe régulièrement ces différents organismes des appels à projets susceptibles de les intéresser.

L'équipe technique travaille en collaboration avec

- L'asbl Au Pays de l'Attert qui assure le volet « énergie » sur le territoire du PNVA
- La Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne qui a son siège social à Attert
- Les agents du DNF, pêche et Demna, du cantonnement d'Arlon
- Le comice agricole d'Arlon-Attert-Hachy qui couvre notamment le territoire d'Attert
- Le Syndicat d'initiative du Val d'Attert
- L'atelier Ornitho Nature

En dehors du territoire, sur le versant wallon

- Membre de la Fédération des Parcs Naturels de Wallonie et participation active aux groupes de travail
- Membre de la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon et collaboration avec la FTLB

- Membre de l'asbl Contrat de Rivière Moselle
- Collaboration avec le Cra Gembloux
- Partenaire du projet de gestion touristique du massif forestier de la forêt d'Anlier
- Participation aux réunions des CR de la Province de Luxembourg afin de définir une politique commune et des actions groupées
- Collaboration avec le Miroir des Festivals, le département du développement durable et le service technique de la Province de Luxembourg
- Collaboration avec le Life-Herbages
- Collaboration avec l'ULg Campus d'Arlon
- Participation aux réunions de la plate-forme paysagère qui réunit les acteurs du paysage

En dehors du territoire, à l'échelle transfrontalière

- Le PNVA est situé le long de la frontière luxembourgeoise. Depuis 1996, Attert entretient une collaboration étroite avec 4 communes luxembourgeoises. Grâce à cette dynamique, des activités entre les habitants des deux pays sont organisées par le biais du sport, de la culture ou des échanges entre les écoles...
- Collaboration avec l'association luxembourgeoise de protection de la nature, « Hëllef fir d'Natur » pour la gestion du marais de Grendel

- Partenaire du Contrat de Rivière Attert transfrontalier géré par la Maison de l'Eau à Redange
- Participation au groupe de travail créé entre communes et agriculteurs belges et luxembourgeois
- Collaboration avec les Parcs naturels de la Grande Région et plus particulièrement avec le Parc naturel Régional de Lorraine, le Parc naturel Régional des Vosges du Nord, le Parc naturel de la Sûre et le Parc naturel de l'Our
- Les deux projets Interreg V Grande Région permettront de collaborer avec de nouveaux partenaires

1. Restaurer et préserver la biodiversité

1.1. Connaître le territoire

- Poursuivre les inventaires faunistiques et floristiques sur tout le territoire :
 - ✓ Batraciens : inventaire dans les mares nouvellement creusées ou recreusées sous réserve d'autorisation de la RW en raison du *Batrachochytrium salamandrivorans*
 - ✓ Cincles plongeurs : contrôle des niochirs et pose du 3^e
 - ✓ Odonates : inventaire des espèces vivant à proximité des mares en même temps que l'inventaire des batraciens (sous réserve)
 - ✓ Chauves-souris et Chouettes effraies : inventaire annuel dans le cadre de l'Opération « Combles et Clochers »
- Mettre à jour la base de données du système d'information géographique SIG
- Poursuivre l'étude de la mise en place d'un réseau d'observateurs de la faune et de la flore sur le territoire

1.2. Restaurer, maintenir et développer des conditions favorables aux espèces animales et végétales et à leur habitat pour un réseau écologique efficient

- Définir les espèces menacées et les actions à mettre en œuvre en faveur de la préservation de leur habitat
- Gérer les invasives (faune et flore) avec un focus sur la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase
- Maintenir et développer les éléments du réseau écologique et de la nature ordinaire :
 - ✓ Maintenir et développer le maillage de haies par la plantation
 - ✓ Distribution de plants de haies ou d'arbres lors de la semaine de l'arbre
 - ✓ Opération Vergers en forme : recensement des vergers hautes-tiges, entretien des vergers communaux
 - ✓ Poursuivre la plantation des excédents de voiries suite au travail du stagiaire en 2016
 - ✓ Préserver les bords de routes comme zone refuge pour les espèces (fauchage tardif...)
 - ✓ Suite au comité d'accompagnement du

Parc avec le DNF, augmenter le réseau de mares et étudier la possibilité de réintroduire la Rainette arboricole, autrefois présente, dans les mares existantes ou de nouvelles mares

- Mettre en place des conditions favorables aux pollinisateurs
- Récolter localement des graines d'espèces intéressantes en collaboration avec le comptoir forestier wallon

1.3. Contribuer à la préservation des sites les plus remarquables

- Gérer les réserves naturelles existantes en collaboration avec les gestionnaires :
 - ✓ Réserve naturelle (RN) du marais de Grendel : poursuite des travaux de restauration avec un chantier transfrontalier en février et octobre, fauche mécanique annuelle, rédaction du rapport annuel de gestion de la RN, suivi de diverses recherches scientifiques au sein de la RN
 - ✓ Carrière de Tattert : suivi des actions du Life Herbages « Actions prioritaires pour les pelouses et prairies en Lorraine et Ardenne méridionale ». Le Parc naturel s'associe à ce projet en prenant en charge la conception d'une balade à

l'intérieur de la réserve avec l'installation de panneaux didactiques et d'un observatoire en bois. Le Parc naturel joue également le rôle d'intermédiaire entre la commune d'Attert et le projet Life Herbages

- Etudier la possibilité de développer la création de nouvelles réserves naturelles

2. Protection des ressources en eau

En mars 2016, le Contrat de Rivière Moselle a vu le jour avec trois antennes régionales dont l'antenne d'Attert coordonnée par le PNVA. Le PNVA reste néanmoins partenaire de la Maison de l'Eau de Redange pour les actions transfrontalières. Certaines actions du CRA se retrouvent également dans l'axe « sensibilisation ».

2.1. Préserver les milieux naturels inféodés à l'eau

- Préserver les berges en rajeunissant ou en plantant la ripisylve et en entretenant les berges (en fonction de l'agenda du Service Technique Provincial)
- Surveiller les cours d'eau
 - ✓ Poursuivre l'inventaire en vue d'une mise à jour des points noirs sur les

cours d'eau

- ✓ Suivre le « Plan Inondation »
- Favoriser la libre circulation des poissons en levant les obstacles sur leur parcours (échelles à poissons) (en fonction de l'agenda du Service Technique Provincial)
 - ✓ Etudier la possibilité de rétablir la libre circulation au niveau de la prise d'eau du canal de Luxeroth (Renaturalisation et création d'une passe à poisson)
 - ✓ Réaménager la passe à poissons inefficace de Schadeck en créant un nouveau palier et en créant une fosse d'appel (goffe) ou l'enrochement du seuil
 - ✓ Etudier la possibilité d'aménager le radier sous le tunnel de la N4 de façon à ralentir le courant de l'Attert et à faciliter le passage de la faune aquatique

3. Sensibiliser

- Impliquer le grand public :
 - ✓ En participant aux journées à thèmes : Journée Mondiale de l'Eau, Opération Communes et Rivières Propres, Nuit de la chouette, 10^e Rencontre entre acteurs de la rivière...
 - ✓ En l'incitant à préserver les milieux aquatiques et plus particulièrement les nappes phréatiques
 - ✓ En répondant aux demandes sur les réglementations liées à Natura 2000 et sur le déboisement en fond de vallée
 - ✓ En organisant régulièrement des conférences sur de multiples sujets
 - ✓ En publiant des articles sur les problèmes de gestion des eaux : économie de l'eau potable, déchets en bordure de cours d'eau...
 - ✓ En publiant et distribuant avec le permis de construire une brochure sur la gestion des eaux pluviales
- Impliquer les pêcheurs
 - ✓ Faire un relevé des pêcheurs et étudier la possibilité de créer une association de pêcheurs

- Sensibiliser les enfants :
 - ✓ Animations « Détectives de l'eau » et « Circuit de l'eau potable » dans les écoles primaires de la commune qui en font la demande
- Impliquer la commune dans la coordination de programmes communaux de préservation de l'environnement :
 - ✓ PCDN : suivi des 3 fiches projets introduites en 2015 : organisation d'une conférence sur les espèces invasives, plantations à la Leck, panneaux didactiques au parcours Vita
 - ✓ Organisation de l'Opération Communes et Rivières Propres

1. Gérer le paysage

1.1. Améliorer la prise en compte du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire

- Démarrer l'élaboration de la charte paysagère suivant l'AGW « Charte paysagère », qui sera adoptée en 2017, et le vade-mecum
- Accompagner les demandes de permis par des remises d'avis au niveau environnement et urbanisme

La remise d'avis sur les permis d'urbanisation et d'urbanisme est réalisée par l'équipe de la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne. Les avis environnement sont assurés par l'équipe technique PNVA.

- Relayer les outils régionaux auprès des autorités communales et vice-versa

2. Préserver l'espace rural et le cadre de vie

2.1. Valoriser les patrimoines

- Restaurer et promouvoir le petit patrimoine religieux : suite à l'inventaire réalisé précédemment, des actions d'entretien et de restauration des calvaires et croix en pierre seront effectuées
- Participation au groupe de travail « monument funéraire » qui pourrait se mettre en place prochainement avec des représentants du conseil communal et de la commission de gestion
- Promouvoir le petit patrimoine lié à l'eau en créant une story map

2.2. Améliorer le cadre de vie

- Préserver les fermes traditionnelles en faisant un travail prospectif de repérage en partant des fermes inscrites à l'inventaire et en le mettant à jour

3. Promouvoir les paysages

3.1. Sensibiliser les différents acteurs du territoire :

- Organiser des balades paysagères :
 - ✓ Une sensibilisation au paysage sera proposée par l'organisation d'une balade à thème lors du week-end des Paysages en collaboration avec le SI d'Attert

1. Contribuer au développement d'une agriculture durable

- Privilégier une agriculture transfrontalière harmonieuse en concertation avec le Grand-duché :
 - ✓ En recherchant et mettant en place des solutions aux problèmes de mobilité et d'épandage des effluents
- Soutenir les actions du Comice agricole dans un esprit Parc naturel : aide à l'organisation de son colloque annuel
- Informer le grand public sur le travail des agriculteurs notamment par la publication d'une nouvelle rubrique instaurée en 2015 dans le Courrier du Parc

2. Soutenir les initiatives locales, inventer de nouveaux modes d'activité en milieu rural et agir pour la création d'emplois

2.1. Valoriser les filières, produits et savoir-faire locaux

- Favoriser les circuits courts et la consommation locale

3. Développer et soutenir une offre culturelle audacieuse et ouverte et valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

3.1. Soutenir l'initiative des acteurs culturels et associatifs sur le territoire et les mettre en réseau

- Renforcer la mise en réseau des acteurs associatifs et accompagner leurs initiatives :
 - ✓ 7^e tournoi de tennis de table pour les clubs belges et luxembourgeois de la vallée de l'Attert
 - ✓ Suivi des actions proposées par les syndicats d'initiative, commissions culturelles et de l'asbl d'Millen, suite à la rencontre du 15 décembre 2016
- Accompagner des initiatives dans le domaine de la culture :
 - ✓ Lili Musique : Isabelle Begma choriste et éducatrice propose aux jeunes enfants une activité d'éveil musical à faire avec papa ou maman. Après une année sans activité, 2017 devrait voir le redémarrage de cette activité

3.2. Inviter la culture sur le territoire

- Mettre sur pied des animations et manifestations valorisant le patrimoine bâti et naturel
- Accueillir des événements multiculturels
 - ✓ Organiser la 20^e édition du festival « Musique dans la Vallée »

3.3. Valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

- Organiser la 6^e rencontre des conseils communaux de la Vallée de l'Attert qui se fera en automne 2017 après les élections communales au Grand-duché de Luxembourg. Cela permettra aux nouveaux conseillers de prendre connaissance des projets menés sur le territoire
- Organiser une séance académique en invitant toutes les personnes qui ont contribué à la collaboration transfrontalière pendant les 20 dernières années (élus, écoles, associations...) combinant des discours et des intermèdes musicaux

4. Valoriser le territoire en développant un tourisme durable et diffus et promouvoir une image « Parc naturel »

4.1. Accompagner les hébergements touristiques dans leur démarche environnementale et en faire des relais d'informations « Parc naturel »

- Accompagner les hébergements afin de diminuer leur empreinte écologique en leur proposant un audit et un plan d'actions :

Identification d'un réseau transfrontalier d'acteurs professionnels du tourisme, établissement d'un diagnostic personnalisé pour chaque acteur du réseau et accompagnement individualisé portant sur quatre volets complémentaires ; la réduction de l'empreinte écologique, l'amélioration du service d'accueil, l'adhésion aux objectifs nature des Parcs naturels et soutien à la création d'offres en tourisme durable

4.2. Promouvoir les modes de déplacements doux pour la découverte du territoire

- Effectuer un entretien régulier des sentiers, chemins et du balisage sur le territoire
- Développer avec les acteurs touristiques des séjours à thème et de nouveaux itinéraires pour tout type de vélo et pour cavaliers. Ce projet d'une durée de trois ans débutera en 2017 par la réalisation d'un cadastre des circuits existants reconnus, l'identification et la reconnaissance de parcours et la prise de contact avec tous les professionnels du secteur
- Coordonner et promouvoir l'ensemble des itinéraires de promenade (renouveler les panneaux de départ promenades dans les villages...)

4.3. Assurer la promotion du territoire du Parc en tant que destination touristique verte

- Elaborer et installer des outils de sensibilisation au patrimoine naturel, paysager ou culturel (panneaux didactiques de découverte du territoire, circuits thématiques) :
 - ✓ Panneaux didactiques dans le verger communal d'Attert : une série de 10 panneaux sur le thème de la nature seront installés en collaboration avec la pédagogie des Octofun qui met en valeur les intelligences multiples

1. Mieux faire comprendre le territoire

- Poursuivre l'offre d'animations pédagogiques de découverte du territoire :
 - ✓ Pour les enfants et les jeunes, en organisant des animations scolaires, des animations « Nature » les mercredis après-midi et le stage Junior Rangers
 - ✓ Pour le grand public, lors de balades à thèmes, de formations, de conférences, de débats, d'ateliers, parfois en partenariat avec des manifestations plus importantes : Nuit de la chouette...

Suite au succès remporté en 2015 et 2016, le cycle de conférences, spectacles, projection de films se poursuit en 2017. Citons :

- o Discours de la servitude volontaire avec Dominique Rongvaux
- o Projection du film « Demain » avec débat, tables rondes et dégustation de produits du terroir
- o Atelier de tressage d'osier vivant
- o Conférence gesticulée « Graines de voyous ». A la croisée de la conférence et du théâtre ce spectacle nous emmène à la rencontre des « mauvaises herbes » et interroge

avec légèreté et humour nos comportements jardiniers

o ...

- Gérer et animer la scénographie de la Maison du Parc
- Encourager et soutenir les initiatives locales en adéquation avec l'esprit Parc
- Mettre à jour le centre de documentation (bibliothèque) et mettre sur pied un Centre de prêt de matériel
- Accueillir et répondre aux demandes de stages, d'information ou de recherches scientifiques
- Collaborer avec les autres Parcs naturels pour réaliser des inventaires ou organiser des formations (vergers)

2. Amplifier la communication

- Informer les différents publics (habitants, élus, instances publiques, partenaires...) sur les actions du Parc par :
 - ✓ L'édition du Courrier du Parc distribué en toutes-boîtes sur le territoire du Parc
 - ✓ La mise à jour constante du site internet dédié au Parc naturel : www.pnva.be
 - ✓ L'adaptation de l'offre aux nouvelles technologies : page Facebook, e-mailing
- Organiser des événements de promotion du Parc
 - ✓ Fête du Parc naturel le troisième week-end de mai dans le village de Tontelange

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Voie de la Liberté, 107
B-6717 Attert

Tél. : 063/22 78 55
parcnaturel@attert.be
www.pnva.be



Parc naturel
DE LA VALLÉE
DE L'ATTERT

Avec le soutien de :



Commune d'Attert



Wallonie

